

Circuit Départemental

05

ARTICLE 1 : Généralités

Le **Circuit** Départemental des Hautes-Alpes (**CD 05**) est une compétition réservée aux licenciés du département des Hautes Alpes.

Le circuit **CD 05** se déroule en plusieurs étapes (idéalement une par club minimum). Chaque étape est accueillie par un des clubs du département des Hautes-Alpes, sur une journée : le dimanche. Les clubs du département des Alpes de Haute Provence peuvent être autorisés à accueillir des étapes.

Les dates des étapes sont fixées au calendrier au mieux dès la fin de saison précédente.

Le Comité des Hautes-Alpes (Comité 05) peut inviter les licenciés des clubs des Alpes de Haute Provence et peut accepter la participation de certains autres licenciés FFBaD qui en font la demande.

ARTICLE 2 : Etapes

Chaque journée, appelée "étape", sera exclusivement en simple (**CDS** pour SD/SH) ou exclusivement en doubles (**CDD** pour DD/DM/DH).

Certaines étapes **CDS** peuvent accueillir des doubles (DD/DM/DH) et certaines étapes **CDD** peuvent accueillir des simples (SD/SH) pour les séries dans lesquelles le nombre de joueurs le permet dans l'échéancier.

ARTICLE 3 : Organisation

Un mois avant la date de l'étape, le Comité 05 s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona et prendra en charge l'indemnisation du Juge-Arbitre (55€) qui doit être désigné par le club accueillant. À défaut de juge-arbitre, le Comité 05 s'occupe de faire une déclaration Promobad de l'étape.

Le club d'accueil doit se munir, pour le jour de la compétition, d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide du logiciel BadPlus et du fichier fourni par le Comité 05 (sauf en cas d'étape "Promobad"). Il devra veiller à ce que le présent règlement soit affiché dès le début de l'étape.

Le club accueillant une étape doit assurer la tenue de la table de marque et prévoir une buvette.

Les récompenses sont à la charge du club qui accueille l'étape.

A l'issue de la rencontre, le juge-arbitre devra transmettre le fichier BadPlus et le rapport établi à cet effet à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) PACA ainsi qu'au Comité 05. À cas d'absence de Juge-Arbitre, le club qui accueille est chargé d'envoyer les résultats au Comité 05.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Toutes les inscriptions doivent parvenir, au plus tard, le vendredi soir, huit jours avant l'étape par e-mail aux coordonnées mentionnées sur la feuille d'inscription, il appartient aux clubs de s'assurer que les inscriptions de leurs joueurs ont bien été reçues.

Seules seront prises en compte les inscriptions faites sur le formulaire prévu à cet effet, dûment rempli.

L'inscription à chaque étape du circuit **CD 05** est de 8 € (par joueur) à régler au Comité 05.

Le Comité 05 reverse au club accueillant une étape la somme correspondant à 7 € par participant.

Ouverts aux adultes, chaque étape est aussi accessible aux jeunes à partir de la catégorie minime.

Les joueurs et joueuses sont convoqués à 8h00 le jour de l'étape s'ils n'ont pas d'heure de convocation.

ARTICLE 5 : Annulation

Les tableaux insuffisamment fournis (moins de 4 inscrits) peuvent être annulés et les clubs des joueurs seront alors prévenus.

ARTICLE 6 : Déroulement

Les têtes de série sont établies en fonction du classement par série (par exemple, un joueur est classé D9) puis en fonction du **classement par points hebdomadaire (CPPH)**. Les étapes doivent privilégier un système de **poules uniques, sinon de** poules avec 2 sortants par poule.

A l'issue des matchs de poules, il y aura :

- soit un classement direct (en cas de poule unique),
- soit des tableaux "A" et "B" de sortie de poule.

Un match de classement, appelé "petite finale", se jouera entre les demi-finalistes perdants.

Les qualifiés de poule seront dans le tableau principal "A".

Un tableau "B" aura lieu pour les non-qualifiés de poule (et pour les matchs "retour" de poule unique).

Le tableau B et la "petite finale" n'auront lieu, pour chaque discipline et chaque série, que si le nombre de joueurs et de terrains le permettent dans l'échéancier.

ARTICLE 7 : Matches

Les matches se dérouleront au meilleur des 3 sets en 21 points.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le terrain pendant toute la durée de leur match en dehors des arrêts prévus par le règlement fédéral : pause à 11 points (1 minute) ; pause entre les sets (2 minutes).

ARTICLE 8 : Temps de repos

Le temps de repos entre deux matchs est fixé à 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé.

Ce temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

ARTICLE 9 : Volants

Tous les matchs dont, au moins, un des joueurs est classé minimum P1, se jouent avec des volants plumes.

Les matchs entre joueurs P2 et/ou P3 se jouent en volants plastique ou plumes au choix des joueurs. Toutefois, en cas de désaccord, la priorité est donnée aux volants plumes, à la charge du joueur voulant jouer avec. Quelque soit le volant choisi (plumes ou plastique), le choix est fait pour tout le match.

ARTICLE 10 : Arbitrage

Sauf demande particulière, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

A partir des sorties de poules, il peut être demandé à un joueur ayant perdu d'arbitrer des matchs.

ARTICLE 11 : Tenue

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes.

Pour rappel, les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits. Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

La décision du juge-arbitre est sans appel.

ARTICLE 12 : Forfaits

Seront considérés comme forfait volontaire, les joueurs n'ayant pas prévenu avant le mercredi soir précédent l'étape ou n'ayant pas fourni de justificatif (certificat médical, par exemple) avant le vendredi suivant la compétition.

Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après le 3^{ème} appel pourra être déclaré forfait pour le match en question.

ARTICLE 13 : Cartons

Le juge-arbitre est habilité à donner les cartons suivants :

- Le carton jaune, c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
- Le carton rouge, c'est une faute pour mauvaise conduite.
- Le carton noir, c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

ARTICLE 14 : Litiges

Toute contestation ou litige non prévu par le présent règlement sera traité et réglé par le juge-arbitre (pendant la compétition) ou par le Comité 05 (en dehors de la compétition).

ARTICLE 15 : Modification

Le Comité 05 peut modifier ou ajouter des articles au présent règlement en cours de saison à condition d'en informer les clubs.

ARTICLE 16 : Etapes supplémentaires

Les clubs désireux d'organiser une étape supplémentaire doivent en faire la demande auprès du Comité 05 en précisant la date dès que possible et en évitant les dates d'autres compétitions de PACA.

ARTICLE 17 : Remise des récompenses

La remise des récompenses aura lieu après le dernier match de la journée. Aucune récompense ne sera remise avant celle-ci. Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur récompense.

ARTICLE 18 : Vainqueurs Départementaux

Un classement individuel des joueurs est réalisé sur l'ensemble des étapes CD. Il servira à déterminer chaque Vainqueur Départemental du CD 05 (SH, SD, DH, DD, DM) en cas d'absence d'organisation de Championnat départemental.

Chacun des titres de Vainqueur Départemental et Vice-vainqueur départemental sera attribué pour chaque catégorie (P, D9, D8,...) selon ce classement final, à l'issue de la dernière étape :

- Chaque premier joueur et première joueuse de simple (SH et SD) sera Vainqueur Départemental(e).
- Chaque deuxième joueur et joueuse de simple (SH et SD) sera Vice-vainqueur Départemental(e)
- Les joueurs et joueuses classés premiers et deuxième en DD et DH seront Vainqueurs Départementaux
- Les troisièmes et quatrièmes joueurs et joueuses en DD et DH seront Vice-vainqueurs Départementaux
- Les joueurs et joueuses classés premiers en DM seront Vainqueurs Départementaux.
- Les joueurs et joueuses classés deuxième en DM seront Vice-vainqueurs Départementaux

Ce classement individuel est déterminé par le nombre de points obtenus à chaque étape selon le tableau suivant :

POULE UNIQUE	TABLEAU de sortie de poules	POINTS	
		Tableau A	Tableau B
1 ^{er}	Vainqueur	20	10
2 ^{ème}	Finaliste	18	8
3 ^{ème}	$\frac{1}{2}$ Gagnant de la petite finale (3 ^{ème})	16	6
4 ^{ème}	Perdant de la petite finale (4 ^{ème})	14	4
5 ^{ème}	$\frac{1}{4}$	12	2
	1/8	10	0
	1 ^{er} des non sortants	8 s'il n'y a pas de tableau B	
	2 ^{ème} des non sortants	6 s'il n'y a pas de tableau B	
	3 ^{ème} des non sortants	4 s'il n'y a pas de tableau B	
	Chaque match gagné (hors WO)	1	

~~Les points remportés dans un tableau sont pris en compte pour la série de classement officielle du joueur et ce, quelque soit le tableau dans lequel le joueur participe.~~